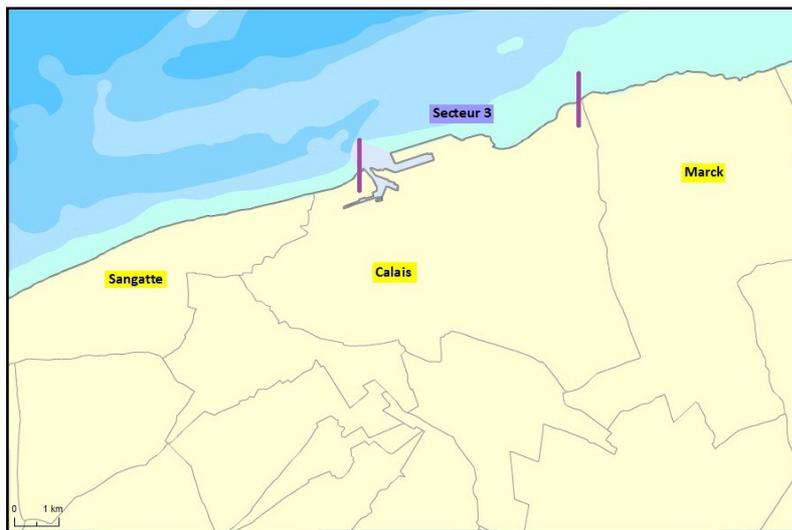
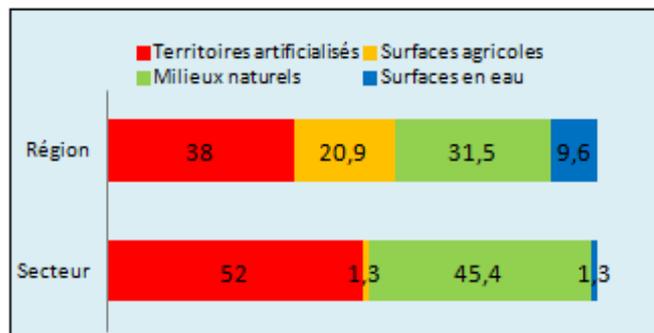


I) Description du secteur

Le secteur s'étend le long de la limite administrative du port de Calais. Il présente une longueur approximative de 5 kms, interrompue à l'Ouest par le chenal d'accès au port. Le port de Calais est de la compétence de la Région.

1. Occupation du sol en %: bande des 500 mètres



source : SIGALE 2009 – Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais

La bande des 500 mètres du secteur est dominée par les infrastructures industrialo-portuaires. La part importante d'espaces naturels concerne les espaces dunaires à l'Est du secteur.

2.Type de côte / Evolution et protection

Côte sableuse / Face aux infrastructures portuaires le trait de côte est fixé par des enrochements, plus à l'Est les milieux dunaires se caractérisent par une stabilité, voir une accrétion. Le projet « Calais 2015 » prévoit la réalisation d'un nouveau bassin à l'Est de l'actuel, qui entraînerait une perte de plage avec de possibles conséquences sur les courants de marée.

3. Protections environnementales

		Présence	Détails sur l'emprise
Inventaires			
ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique		oui	A l'Est du secteur. ZNIEFF 310007286 – « Platier d'Oye et plage du Fort vert »
Protections			
Natura 2000	SIC Site d'Intérêt Communautaire	oui	Sur la partie maritime. Zone n° FR3102002 – « Bancs des Flandres »
	ZPS Zone de Protection Spéciale	oui	Sur la partie maritime. Zone n° FR3112006 – « Bancs des Flandres »
Site inscrit		-	-
Site classé		-	-
Espaces protégés et gérés	CELRL Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	-	-
	Autres	-	-
Protections « LOI LITTORAL »			
Espaces remarquables		oui	A l'Est du secteur.
Coupures d'urbanisation		-	-

4. Usages

Une AOT longue durée :

Ouvrage de rejets en mer d'effluents de la société Tyoxide dont la date d'échéance est le 31/12/16

Une concession d'utilisation :

Câble sous-marin dont la date d'échéance est le 05/08/27